



PARLEMENT
BRUXELLOIS

RECU LE 15 DEC. 2022 034934

QUESTION ORALE DE MME. DELPHINE CHABBERT, DÉPUTÉE DU GROUPE SOCIALISTE

À MADAME BARBARE TRACHTE, MINISTRE-PRESIDENTE DU COLLEGE DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE FRANCAISE (COCOF), CHARGÉE DE LA PROMOTION DE LA SANTE, DE LA FAMILLE, DU BUDGET ET DE LA FONCTION PUBLIQUE.

Concernant « **Promotion de la santé des personnes LGBTQIA+** »

Madame la Ministre,

Les droits fondamentaux des personnes LGBTQIA+ sont garantis par la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne. La Région bruxelloise réaffirme sa volonté de garantir l'égalité des droits et de lutter efficacement contre les discriminations dans sa déclaration de politique générale. Néanmoins, de nombreuses discriminations perdurent, notamment en matière de violence, de harcèlement et d'accès aux soins universels. La loi du 25 juin 2017 permettant à chacun l'autodétermination de sa sexualité démontre l'urgence de défendre les droits fondamentaux de ces publics, y compris en matière de santé.

En mai dernier, des asbl bruxelloises se sont réunies pour travailler à l'ouverture du premier centre communautaire LGBTQIA+ de Belgique. Ce futur centre de santé et d'accompagnement social est à ce jour la Cour des Grands Carmes. Le projet Grands Carmes réunit entre autres *Ex Aequo*, *Tels Quels*, *Genres Pluriels* et la *Fédération RainbowHouse Brussels*. L'ambition est de proposer des services de prévention et un suivi psycho-médico-social à destination de publics exposés à des discriminations dans la sphère médicale.

Le plan stratégique de promotion de santé 2023-2028 prévoit que « *l'analyse des déterminants des inégalités sociales de santé et le développement d'une approche développée à l'intersection des sexualités, du genre et de la santé renvoient à la persistance d'inégalités et de stigmatisation relatives au genre, à la nationalité, à l'orientation sexuelle, à la couleur de peau, au statut sérologique. Il s'agit donc de travailler avec les personnes concernées, sur base de leur expérience, de leurs moyens d'actions, des obstacles qu'ils rencontrent pour améliorer le pouvoir d'agir de toutes et*

tous par rapport aux enjeux de santé publique, de lutte contre la discrimination et pour favoriser la mise en œuvre de politiques inclusives et efficaces. »

Permettez donc que je vous pose les questions suivantes :

- Le plan stratégique de promotion de santé 2023-2028 prévoit de soutenir les projets de démarches communautaires des personnes LGBTQIA+. Quels sont les différents projets que la COCOF soutient en matière de promotion de santé des personnes LGBTQIA+ ? À quel montant s'élève ce soutien ?

- Afin de prévenir la stigmatisation des personnes LGBTQIA+ et des personnes vivant avec le VIH, plusieurs objectifs opérationnels sont prévus dont celui de renforcer l'appui à la formation initiale et continue, ainsi que l'accompagnement des futurs professionnels du social-santé en matière de santé sexuelle et de prévention de la stigmatisation. Ces formations ont-elles bien été données cette année ?

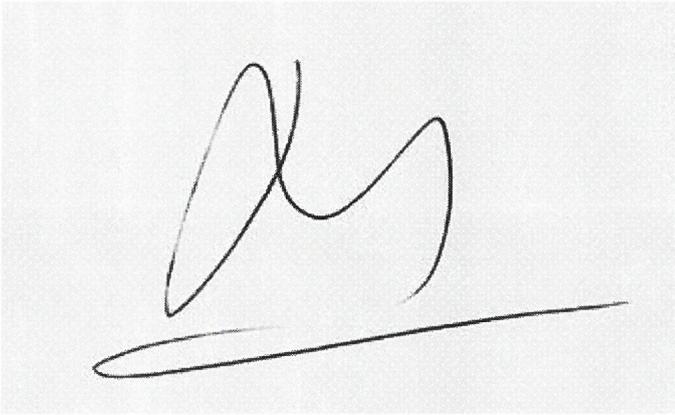
- Concernant le projet de la Cour des Grands Carmes, un soutien financier de la COCOF est-il à l'ordre du jour ? Partagez-vous, comme nous, la conviction qu'un tel projet innovant et pionnier à Bruxelles est nécessaire en terme de prévention et de promotion de la santé ?

- L'association Ex Aequo qui porte en grande partie le projet Grands Carmes propose des séances de sensibilisation, de dépistages et des formations. Actuellement, le projet reçoit le soutien de la Ville de Bruxelles ; or, l'ambition est bien d'accueillir des personnes de l'ensemble de la Région. L'administration de la COCOF s'est-elle impliquée dans le montage de ce projet ? Pensez-vous que le projet Grand Carmes a sa place dans le plan de promotion de la santé ? SI oui, cela pourrait-il déboucher sur un soutien financier ?

- Enfin, par quelles actions concrètes prévoyez-vous de « mettre en œuvre au service de la santé sexuelle des Bruxelloises et des Bruxellois des principes et des méthodes ayant pour objectif d'agir sur les déterminants et les inégalités de santé », comme indiqué dans le plan de la promotion de santé ?

Je vous remercie pour vos réponses, Madame la Ministre-Présidente.

Delphine CHABBERT, députée

A handwritten signature in black ink on a light background. The signature consists of a large, stylized initial 'D' followed by a smaller 'C' and a horizontal line extending to the right.